

Agen, le 13 février 2026

Mesdames et Messieurs les membres
du Comité Syndical de TE 47

N/Réf : D2026 / JUR / MP – 0095

Contact : Service Juridique

Marion Palaze

05 53 47 94 36

Objet : Comité Syndical – Convocation

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander d'assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** - dont vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et la note explicative de synthèse - qui se tiendra le :

LUNDI 2 MARS 2026 à 9H30,
à la salle de réunion de TE 47 (**nouveau siège**)
80 avenue Robert Schumann – 47000 AGEN
suivie d'un déjeuner sur place.



Sachant que pour ouvrir la séance, le quorum doit être **IMPERATIVEMENT** atteint,
(minimum de 30 délégués présents), votre participation à cette réunion est indispensable.
Le nombre de pouvoirs n'est pas pris en compte dans le quorum.

En cas d'empêchement :

- ✚ Si vous faites partie d'une **commune urbaine**, vous voudrez bien :
 - ➡ prévenir votre suppléant pour qu'il participe à la réunion en votre lieu et place,
 - ➡ lui transmettre les documents relatifs à cette réunion.
- ✚ Si vous faites partie d'une **CTE (Commission Territoriale d'Energie)**, vous voudrez bien :
 - ➡ donner pouvoir à un autre délégué du Comité.

Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

RÉSERVEZ VOTRE REPAS !!

A l'issue de cette séance, **les délégués du Comité Syndical sont conviés à un repas** afin de prolonger les débats.

Nous vous remercions de bien vouloir

nous indiquer votre présence ou absence à la réunion et au repas :

- de préférence par Stela, en répondant à la question « présent(e) au repas ? »,
- ou par mail à m.palaze@te47.fr,
- ou par téléphone au 05 53 47 94 36.

au plus tard le mercredi 25 février 2026.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PRÉSIDENT,




Jean-Marc CAUSSE

POUVOIR DE DÉLÉGATION

Je soussigné(e)

Délégué(e) de la CTE de (ou de la commune de) :

au **COMITÉ SYNDICAL de TE 47**, dûment convoqué(e) pour assister à la réunion qui se déroulera
le :

**LUNDI 2 MARS 2026 à 9H30,
à la salle de réunion de TE 47 (nouveau siège)
80 avenue Robert Schumann – 47000 AGEN**

étant dans l'impossibilité d'assister à la réunion, donne pouvoir à

Madame ou Monsieur Délégué(e) du Comité,

pour me représenter et prendre toutes les décisions en mes lieu et place.

Signature

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 2 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du comité précédent
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

I. AFFAIRES GENERALES

- I.1. Compte-rendu des délégations accordées au Président
- I.2. Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical
- I.3. Changement d'adresse du siège social de TE 47

II. COMPETENCES OPTIONNELLES

- II.1. Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres

III. AFFAIRES BUDGETAIRES

Budget principal de TE 47 :

- III.1. Adoption du CFU 2025
- III.2. Affectation des résultats 2025
- III.3. Vote du budget primitif 2026

Budget annexe du service public administratif des installations de recharge pour véhicules électriques :

- III.4. Adoption du CFU 2025
- III.5. Affectation des résultats 2025
- III.6. Vote du budget primitif 2026

Budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable :

- III.7. Adoption du CFU 2025
- III.8. Affectation des résultats 2026
- III.9. Vote du budget primitif 2026

- III.10. Contributions des Communes 2026

IV. COMMANDE PUBLIQUE

- IV.1. Avenant n°2 au lot n°4 de l'appel d'offres ouvert portant sur la maintenance des IRVE en groupement de commandes

V. CONVENTIONS

- V.1. Convention de partenariat entre TE 47 et STR 47, Syndicat des Transporteurs Routiers, pour la participation à l'AG de STR 47
- V.2. Convention de partenariat entre TE 47 et STR 47 SARL pour une insertion publicitaire dans leur catalogue
- V.3. Convention de partenariat entre Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et Enedis relative au maintien de l'alimentation électrique dans le cadre de travaux sur le réseau public de distribution d'électricité réalisés sous maîtrise d'ouvrage de TE 47
- V.4. Convention de partenariat entre Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et Enedis relative à l'échange de données cartographiques à l'occasion de travaux
- V.5. Convention avec VAM (Valeur Agri Métha) dans le cadre du partenariat pour Co'meth 47
- V.6. Convention de mise à disposition d'un agent communal de la commune de Monflanquin pour le nettoyage de la chaufferie

- V.7. Convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité de TE 47, établis sur supports communs portant attribution à la personne publique de la propriété des installations souterraines de communications électroniques (Option A)
- V.8. Convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité de TE 47, établis sur supports communs portant attribution à ORANGE de la propriété des installations souterraines de communications électroniques (Option B)

VI. CONCESSIONS

- VI.1. Avenant n°2 au contrat de concession avec GRDF pour la commune de Gontaud-de-Nogaret
- VI.2. Avenant n°2 au contrat de concession avec GRDF pour la commune de Sainte-Livrade
- VI.3. Avenant n°2 au contrat de concession avec GRDF pour la commune de Pont-du-Casse
- VI.4. Avenant n°10 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz « Historique regroupé » de TE 47 avec GRDF
- VI.5. Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'une unité de production de gaz renouvelable sur la commune de Virazeil

VII. RESSOURCES HUMAINES

- VII.1. Révision du RIFSEEP
- VII.2. Mise à jour annuelle du tableau des effectifs de TE 47
- VII.3. Création de poste Assistante RH